

---

**Séance du lundi 06 mars 2023**

---

**Membres en exercice :** Date de la convocation: 24/02/2023  
15

**Présents :** 14

**Votants :** 15

**Secrétaire de séance:**  
Edith ESCOURROU

*L'an deux mille vingt-trois et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

**Représentés:** Alda PENALA

**Excusés:**

**Absents:**

---

**Objet: demande de subvention pour des travaux D'ECLAIRAGE PUBLIC - DE\_2023\_862**

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public: Av de Carcassonne / Rue du Cinsault / Rue du Carignan et Av du Minervoais

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission DIAG-EP à la commune pour une programmation. Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

**Le conseil municipal ouï cet exposé, après avoir délibéré,**

**AUTORISE**, Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**-DESIGNE** Mr PACHOUTINSKY en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

**-S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le jeudi 09 mars 2023

Madame le Maire

**Béatrice BORT**